



ASSOCIATION COMITÉ D'INTÉRÊTS DE QUARTIER CÉZANNE – VALLÉE DE LA TORSE D'AIX-EN-PROVENCE

Procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 07 Octobre 2021

Le conseil d'administration de l'association CIQ CÉZANNE-TORSE s'est réuni le jeudi 7 octobre 2021 à 18h30 sur convocation de sa présidente, au Centre Social du Val Saint André (la feuille de présence est donnée en annexe 1, page 5).

Mme de GUILLEBON souhaite la bienvenue à tous et rend compte de la réunion de concertation qui a eu lieu le 1^{er} octobre avec M. CHEVALIER.

1. Réunion de concertation avec l'Adjoint au Maire délégué pour le quartier le 1^{er} octobre 2021 :

Cette réunion a été demandée en urgence par l'adjoint au Maire en charge de notre quartier, M. CHEVALIER. Mme de GUILLEBON énumère les points abordés avec lui et ses collaborateurs. Le compte rendu complet de cette réunion est donné en annexe 2, page 6.

Quelques précisions sont toutefois apportées par rapport à ce compte-rendu, notamment sur les points suivants :

- **point 1 (nuisances sonores)** : les membres du CA sont informés qu'une mini fête foraine avec gros manèges et divers stands, dont un espace de restauration en plein air, a été organisée cet été sur le site du petit stade des Milles contigu au parking du supermarché 'Carrefour'. La fréquentation de cette manifestation a été importante par l'utilisation des voitures individuelles et des bus urbains. N'est-ce pas la preuve que ce genre de manifestation peut être organisée avec succès ailleurs que sur l'espace Carcassonne ?

- **point 2 (coulée verte et Grand Barret)** : en ce qui concerne la passerelle sur le Baret, l'autorisation préfectorale alors encore en attente n'a finalement pas été accordée. La préfecture réclame des informations complémentaires et l'échéance du 23 septembre 2021 est donc désormais repoussée au 20 décembre 2021.

- **point 3 (aménagement Gambetta)** : ces aménagements sont commentés en séance. Ils doivent être présentés à la Tour d'Aygos qui a pris contact de son côté. Il est précisé qu'un aménagement au niveau de l'Oliveraie est désormais prévu.

2. Suivi des groupes de travail du CIQ :

a) Réunion pour la rue du RICM : (Responsable Arinna Latz)

La circulation est compliquée rue du RICM : les trottoirs sont très étroits entre l'avenue des Écoles militaires et l'ancienne polyclinique Rambot avec beaucoup de circulation dans les deux sens ; la question reste à l'étude des services municipaux ; la mise en sens unique serait trop difficile pour la desserte des riverains ; la question de la circulation des poids lourds est réglée par une interdiction générale et des contrôles sauf dérogation pour les chantiers dans cette rue. Le CIQ a demandé un contrôle de l'interdiction aux poids lourds.

Le groupe de travail constitué par les habitants de cette voie s'est réuni le 28 septembre avec un représentant du CIQ Pont de Béraud et Jean-Rémy Drujon d'Astros (cf compte-rendu disponible sur notre site). Un ingénieur de bureau d'étude spécialisé dans les mobilités travaillant régulièrement avec la Métropole était invité mais n'a pas pu être présent. Il nous a donné son avis a posteriori, en particulier sur 2 points :

-à long terme, la création d'une nouvelle ligne de Bus urbain ou BHNS a été évoquée pour relier plus facilement la cité Beisson à Barida (la Parade) via l'avenue Malacrida. Cela obligerait alors à passer le périphérique en double sens (bus uniquement) sur sa partie parking Pasteur-Gambetta afin de respecter une symétrie aller-retour. Le périphérique serait alors réduit à une seule voie sud-nord entre Gambetta et le parking Pasteur. Ce scénario invaliderait la proposition de mise en sens unique du RICM, dont le trafic vers le nord serait alors reporté sur une seule voie de périphérique, ce qui est inconcevable.

-à court terme : une zone de rencontre limitée à 20Km/h sur une partie de cette voie serait possible, le reste de cette voie devant être limité à 30Km/h sur toute sa longueur

Il serait peut-être utile que le CIQ demande une visite sur ce site avec la nouvelle maire d'Aix-en-Provence pour parler de toutes les questions évoquées.

Une nouvelle réunion se fera prochainement, un appel à candidats est fait, Michel Kapferer souhaite se joindre au groupe déjà constitué.

b) Réunion avec le CIQ du Pont de Béraud sur le site Grand-Barret-Cortésine : (responsable M. Braunstein)

Une réunion de concertation avec la délégation du CIQ voisin du Pont de Béraud est prévue pour le 16 octobre prochain. La délégation de notre CIQ sera la même que l'an passé.

c) Contributions financières au CIQ : (responsable M. Kapferer)

Une discussion s'engage sur le système des subventions ou cotisations au CIQ.

Lors du dernier CA, M. KAPFERER a été chargé de constituer un groupe de travail du conseil d'administration sur cette question et de présenter le résultat du travail réalisé par ce groupe au prochain CA.

Les statuts du CIQ sur cette question sont actuellement rédigés de la façon suivante depuis 2020 :

Article 3 : Composition et membres de l'Association

3-1. L'Association se compose de membres d'honneur et de membres actifs.

3-2. Les membres d'honneur sont des personnes physiques. La qualité de membre d'honneur est décernée par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration en raison de compétences éminentes ou d'actions notables et services rendus dans les domaines liés à l'activité de l'Association. Les membres d'honneur ne peuvent être membres du Conseil d'administration ; ils assistent de droit à toute assemblée générale avec voix consultative.

3-3. Les membres actifs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ils participent à l'Assemblée générale, où ils ont voix délibérative.

3-4. Les membres actifs personnes physiques doivent obligatoirement soit être résidents dans le quartier, soit y exercer une activité professionnelle, soit enfin y être propriétaire d'un appartement, d'une maison ou d'un local professionnel.

3-5. Les membres actifs personnes morales sont soit des associations de résidents ou de propriétaires du quartier (ex : associations syndicales de copropriétaires), soit des associations ayant pour objet la promotion d'activités culturelles, sportives ou autres dans le quartier (à l'exclusion de toute association à caractère politique ou religieux), soit des entreprises exerçant une activité professionnelle dans le quartier.

L'acquisition de la qualité de membre actif d'une personne morale est subordonnée à l'accord du Conseil d'administration.

3-6. La qualité de membre se perd par le décès, la démission, le non-paiement de la cotisation (pour les membres actifs) ou la radiation selon les dispositions ci-après.

Le Conseil d'administration à la majorité absolue de ses administrateurs et au scrutin secret peut suspendre un membre de l'Association pour justes motifs jusqu'à la plus prochaine Assemblée générale. Seule cette dernière peut prononcer sa radiation définitive de l'Association.

Article 4 : Cotisations

4-1. Tout membre actif est tenu de s'acquitter chaque année civile d'une cotisation ; les membres d'honneur en sont dispensés.

4-2. Sur proposition du Conseil d'administration, la cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée générale pour l'année civile suivant cette Assemblée générale. Son montant peut être modulé selon la nature et la qualité de ses membres. La cotisation de l'année en cours doit être payée et encaissée au plus tard lors de

l'ouverture de la réunion de l'Assemblée générale pour donner au membre actif droit de vote à cette dernière.

Article 5 : Ressources, comptes

5-1. Les ressources de l'Association comprennent :

- les cotisations de ses membres,
- le produit des activités de l'Association
- les dons et subventions. »

Aucune réunion du groupe de travail n'a encore eu lieu. M. KAPFERER propose simplement de remplacer les cotisations des copropriétés par des subventions à moduler en fonction du nombre de lots et avec un maximum de 250 € par copropriété.

M. LESPINAT propose que M. GUEYDAN se charge de réécrire les statuts sur cette question en tenant compte de toutes les données disponibles.

Après une discussion générale d'échange sur cette question, M. GUEYDAN précise : « La question est juridiquement complexe puisque les copropriétés n'ont jamais été crédités de droits de vote lors des assemblées générales et que leurs « cotisations » ne sont en fait déjà que des subventions déterminées lors de leur entrée dans le CIQ. Les articles 3, 4 et 5 des statuts sont à revoir ; il conviendrait également qu'une règle de calcul unifiée soit établie pour toutes les copropriétés ; un comparatif des recettes entre le système actuel et le système proposé serait utile ». Il accepte de préparer un avant-projet après débat, qui serait conforme aux conclusions du groupe de travail mené par M. KAPFERER, auquel peuvent se joindre les membres du CA qui le souhaitent. Il est donc demandé à ce groupe de travail de proposer lors d'un prochain CA (à programmer avant janvier) :

- un nouveau mode de cotisations ou un système de subventions applicable aux copropriétés et, le cas échéant, une modification corrélative des statuts
- un comparatif des recettes entre le système actuel et le système proposé

6. Étude de M. TISSIER sur le Parc Gambetta

M. TISSIER présente l'enquête qu'il a entreprise auprès des 52 familles de sa copropriété : « Le Parc Gambetta ». Il a interrogé les résidents de sa copropriété sur leur « intérêt » pour les différentes problématiques du quartier.

Il n'a reçu que deux réponses de copropriétaires. Ce qui semblerait indiquer que les résidents manquent de temps pour s'intéresser à leur quartier...

La réunion prend fin à 20h 30.

La Présidente, Delphine de Guillebon

Le Secrétaire, Claude Gueydan

Annexe 1 : LISTE D'ÉMARGEMENT : CA DU 07 OCTOBRE 2021 :

Nom	Prénom	Émargement
Mme ARMAND-BAROT	Françoise	Pouvoir M. Gueydan
M. BONAIME	Yves	Pouvoir Mme de G.
M. BRAUNSTEIN	Michel	Présent
M. BUDIN	Jacques	Pouvoir Mme de G.
M. CAPES	Hubert	Présent
M. CORDIER	Jean François	Absent
M. DANILO	Philippe	Présent
Mme DE ALEXANDRIS	Christine	Présente
Mme de GUILLEBON	Delphine	Présente
M. de GUILLEBON	Nicolas	Pouvoir Mme de G.
Mme DONORIO-PAOLI	Denise	Absente
M. FLAUTRE	Philippe	Présent
M. GALLAND	Jean Philippe	Absent
Mme GRENIER	Annie	Présente
M. GUEYDAN	Claude	Présent
M. KAPFERER	Michel	Présent
Mme LAMIELLE	Gilberte	Présente
Mme LATZ	Arina	Présente
M. LEROY	Jean Yves	Absent
M. LESPINAT	Paul	Présent
M. MAGAGLI	Denis	Pouvoir Mme Lamielle
M. MASSAL	Éric	Pouvoir M.Braunstein
Mme MEUNIER/M. BENSAID	Danielle/Richard	Absents
M. MICHELOT	Jean	Présent
M. PEBRE	Henri	Présent
M. PILIGIAN	Franck	Présent
Mme REALE	Josette	Pouvoir M.Pebre
M. TISSIER	Gilbert	Présent
M. WATTECAMPS	Franck	Présent

* * *

Annexe 2 : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2021 :

Réunion avec Mr Éric Chevalier du 1er octobre 2021 - Compte-rendu

Sont présents : M. Éric Chevalier, adjoint délégué à notre quartier – Mme Pascale Gonzalez, responsable technique – Mme Fathia Foucherand, secrétaire – M. Cyrille Girard, chargé des aménagements pour la mobilité active

Pour le CIQ : Mme Delphine de Guillebon – MM. Michel Braunstein et Hubert Capes

1. Nuisances sonores

- **diverses réunions bruyantes** récemment – par ex : dans le parc de la Torse le 10 juillet 2021 avec percussions, le 11 septembre 2021 sur le stade (fête de l'ASA avec musique jusqu'à minuit)

- ☛ Demande de réunion avec la police et les services sportifs. Éric Chevalier répond qu'il ne faut pas hésiter à appeler la police municipale dans le cas de troubles sonores, ou bien à aller demander directement aux organisateurs de l'événement sur place de baisser le son (dans le cas de l'ASA). En pratique cela ne suffit généralement pas. D'où la nécessité d'une réunion avec la police et le service des sports, acceptée par Éric Chevalier.

- ☛ Pourrait-on mettre en place une charte de l'utilisation du parc et du stade ? il existe déjà une réglementation qui est en cours de refonte. Par exemple pour le passage des vélos dans le parc une expérience sera faite lors de la fête du vélo le 17 octobre pour différencier le flux piéton du flux cycliste. Présence de chiens : une réglementation existe déjà.

- **Fête foraine** : une réunion sera prévue avant la venue de la fête à laquelle le CIQ sera convié. Les 2 manèges les plus sonores (basses fréquences) ont été identifiés (l'un d'entre eux a d'ores et déjà indiqué qu'il ne sera pas présent à la prochaine foire) et ce trouble ne se reproduira pas.

2. Coulée verte et Grand Barret

- **Squat du Grand Barret** : signalement fait aux services sociaux. Les propriétaires devraient être avisés prochainement que c'est à eux d'initier une procédure d'expulsion et de débroussailler dans les 50m autour des bâtiments.

- **Nettoyage des espaces du Grand Barret** par la municipalité :

Monsieur Clouchoux avait indiqué lors de la réunion de mai 2021 qu'un nettoyage serait fait. Cet engagement est rappelé à Éric Chevalier, qui en prend note

- **Nouvelle voie vélo Villemus Cortésine** : Le nettoyage effectué par les Gadzarts est globalement positif. Il a manqué une couverture médiatique malgré la demande faite par les Gadzarts.

- **Passerelle sur le Baret** : dossier toujours en attente

3. Aménagements sur Gambetta (intervention de M. Cyrille Girard)

- **Refonte de la voirie devant la Tour d'Aygos** : M. Cyrille Girard indique :

Les dimensions prévues des voies sont les suivantes :

- 6m de voirie (2x3m)
- 3m de bandes cyclables (2x1.50m)
- 4m (2x2m) de trottoirs

Nous en sommes à l'avant-projet, qui sera finalisé après consultation de la Tour d'Aygos. A cette fin, la TA doit prendre contact avec Éric Chevallier ou Cyrille Girard, chef de Projet pour prendre connaissance de l'avant-projet et faire part de ses observations. Éric Chevallier insiste beaucoup sur la concertation autour de ce projet, dont voici les propositions principales :

- Feux supprimés (notamment celui de la TA) avec diverses entrées/sorties sur un rond-point tout en longueur. Ce nouvel aménagement impliquerait notamment des entrées / sorties modifiées de la TA sur le cours Gambetta, sur lesquelles les observations de la TA sont attendues

- Cheminements piétons sécurisés avec trottoirs de 2m (donc plus que le minimum réglementaire de 1,40m) pour prendre en compte les potelets anti stationnement, le mobilier urbain, etc ...

- Végétalisation des terre-pleins, qui seront réduits en largeur, tout en conservant tous les platanes du site

- **Allée des Cigales** : un projet de mise en sens unique partiel est évoqué

- Des études approfondies ont été menées pour installer un rond-point **au niveau de la sortie du Parc Gambetta** et de la boulangerie Paul mais elles n'ont pas pu aboutir du fait de la déclivité du terrain.

- **Pour le carrefour Gambetta / Déportés**, le CIQ indique que, depuis les récents aménagements, il est difficile pour les vélos qui viennent du centre-ville de tourner dans l'avenue des Déportés. Éric Chevallier indique qu'il est préférable de passer par la traverse St Pierre.

4. Espace Carcassonne :

M. Éric Chevallier indique qu'une concertation aura lieu lorsque le projet établi par la SPLA lui sera communiqué. Il recueillera alors les observations du CIQ. Quelques précisions cependant :

- **Skate Park** : Maryse Joissains ne souhaitait pas trop le déplacer. Il semblerait que le skate Park resterait à son emplacement actuel. Les

coordonnées d'une personne pouvant être un référent en matière d'aménagement de skate Park sont communiquées à Éric Chevalier (Bastien Guillot)

- **Parking de la justice** : le dossier n'a pas avancé, le ministère de la justice voulant toujours le conserver pour ses employés

- **Académie de billard** : nous évoquons avec M. Éric Chevalier l'opposition résolue de la direction des sports au transfert du club de billard à un autre emplacement. Il en prend note.

- **SDIS** : le permis de construire du SDIS a été déposé, M. Éric Chevalier en a eu connaissance

5. RICM

Les demandes formulées lors de notre réunion RICM du 28 septembre sont relayées à M. Éric Chevalier :

- **Étude sur les flux** (origine -destination) : elle est à nouveau réclamée. Elle permettrait notamment d'avoir des données précises pour envisager (ou non) un sens unique sur cette voie

- **Trottoirs** mis au niveau de la voie et sécurisés par des poteaux ou des barrières : pas possible car flux trop important et largeur des trottoirs trop réduite à cause des lampadaires. Il est possible en revanche de refaire l'enrobé des trottoirs.

- **Interdiction aux véhicules de +3,5 t** : les dérogations demandées ne sont actuellement accordées que pour les chantiers sur le RICM et de façon ponctuelle. M. Éric Chevalier indique ne plus accorder aucune dérogation. Le CIQ demande expressément à ce qu'il n'y ait pas de dérogation pour le chantier polyclinique et que les camions empruntent le périphérique et le cours des Arts et Métiers.

- **Aménagement de la sortie des traverses** (traverse de la Torse) : cela est noté par Mme Pascale Gonzalez qui indique qu'elle s'en occupe.

- **Discussion à entamer par la mairie avec les 2 copropriétés** des 9 et 11, rue du RICM pour un élargissement du trottoir : cette idée est transmise à M. Éric Chevalier

6. Avenue des Écoles Militaires

- **Zone 30 devant l'école de la Torse** : une nouvelle réglementation en vigueur depuis 7 à 8 mois oblige à modifier le projet envisagé depuis plusieurs années. Les mobilités douces doivent désormais être intégrées différemment dans les zones 30. Le projet dépend de toute façon des travaux de réseaux qui doivent être menés au préalable, et n'ont toujours pas commencé

- **Devant l'escalier de la piscine**, un passage piéton plus pratique (en diagonale par exemple) est à nouveau demandé

7. Transports

M. Éric Chevalier appuyant le projet d'une ligne de transports en commun de type BHNS sur l'itinéraire : Les Platanes / Av. Malacrida / Val de l'Arc, le CIQ demande qu'une réunion soit organisée avec la métropole (M. Loïc Trelu) élargie le cas échéant à la fédération des CIQ.

8. Parc de la Torse et espaces verts

- **Les enrochements** sont demandés depuis longtemps, pas de réponse, le dossier est en cours d'étude.

- **Arbres à planter** : il existe un plan d'ensemble (300 nouveaux arbres par an à planter), M. Éric Chevalier doit nous en envoyer un extrait concernant notre quartier

- le CIQ souhaite rencontrer Mme Rouden pour évoquer avec elle les aménagements et améliorations dans le parc de la Torse (notamment WC, poubelles, et barrières cassées).